

éducation
Sud
Réunion

Solidaires Unitaires Démocratiques

Union
syndicale
Solidaires

**L'école n'est pas une entreprise
L'éducation n'est pas une marchandise**

CONTACT : 06 92 14 47 85 ou contact@sudeducation974.org

Un joli mois de mai, 50 ans après ?

Le printemps en métropole nous offre de nouveau le spectacle d'un bras de fer entre nos gouvernants et la rue. Que ce soit dans la Fonction Publique, dans les universités ou à la SNCF, la révolte gronde face à la menace de démantèlement organisée par et pour les puissants.

La recette néo-libérale est toujours la même :

1. Commencer par marteler qu'il faut absolument réformer (« Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage »...).
2. Montrer sa détermination en réprimant les opposants les plus véhéments.
3. Acheter les organisations syndicales les plus molles en négociant à la marge.
4. Utiliser au besoin les ordonnances ou le 49-3.
5. Recouvrir le tout en laissant bouillir à feu doux.

Communication, pseudo-négociation et répression sont les ingrédients de base, à doser selon la tendance du moment. Mais il n'est pas dit que la mayonnaise prenne cette fois-ci, quelques « privilégiés », comme on a pu l'entendre à l'Université d'été du MEDEF, sont décidés à ne pas rendre les armes. Cheminots, étudiants, fonctionnaires... les rangs grossissent !

Les douze premiers mois de la gouvernance Macron sont d'autant plus insupportables de cynisme et de démagogie qu'ils sont inlassablement défendus par des médias complaisants. Notre premier devoir en tant que syndicat de lutte qui refuse de se soumettre à la logique mortifère des dominants est donc de vous informer. Alors prenez quelques instants pour lire ces pages, pour que renaisse, si besoin est, le désir d'agir et de résister, chacun à notre niveau, dans la rue ou sur notre lieu de travail.

SOMMAIRE

- 1 : un joli mois de mai, 50 ans après ?
- 2 : étendre la mobilisation pour bloquer les réformes
- 3 : quel avenir pour le service public ?
- 4-5 : réforme du Bac, du lycée : le ministère s'entête...
- 6 : non à la fermeture des CIO et à la régionalisation de l'orientation
- 7 : Mayotte : des moyens pour l'éducation !
- 8 : une conception de la laïcité qui pose question
- 9 : classe exceptionnelle : on nous prend pour des veaux !
- 10 : pourquoi rétablir la journée de carence pour les fonctionnaires ?
- 11 : pourquoi soutenir voire adhérer à Sud Education ?



Etendre la mobilisation pour bloquer les réformes

Le 22 mars, la grève a été très suivie dans toute la Fonction publique. Les 3 et 4 avril, les cheminot·e·s se sont massivement mis·e·s en grève. Au même moment, les jeunes sont descendu·e·s massivement dans la rue et le nombre d'universités et d'établissements mobilisés pour le retrait de la loi VIDAL-ORE, contre la plateforme Parcoursup et la réforme du Bac et du lycée, n'a cessé de croître. A ce jour, des assemblées générales sont régulièrement organisées dans plus de 26 sites universitaires et plusieurs d'entre eux sont bloqués ou occupés. Depuis des semaines, des lycéen·ne·s'organisent régulièrement des blocages de leur établissement. Mais le gouvernement reste sourd face à leurs revendications.

Les cheminot·e·s réuni·e·s par centaines dans les AG les 3 et 4 avril ont exprimé leur détermination à obtenir le retrait du rapport Spinetta et des mesures gouvernementales contre la SNCF et leur statut. De la même manière, les jeunes sont résolu·e·s à obtenir le retrait de la loi ORE, Parcoursup et de la réforme du Baccalauréat et du lycée.

Le gouvernement souhaite :

- ▶ modifier l'arrêté licence pour remettre en cause les droits étudiants sur la compensation des notes, les rattrapages ; individualiser les parcours pour mettre en concurrence les étudiant·e·s et à terme, remettre en cause le cadre national du diplôme ; faire intervenir le monde « socio-économique » en licence afin de « professionnaliser » ce diplôme ; remplacer l'évaluation des connaissances par celle des "blocs de compétences" ; changer l'ensemble des modalités d'évaluation et mettre en concurrence le DUT avec les Licences pro.

- ▶ individualiser les rémunérations en gelant le point d'indice pour tous les agent·e·s et en augmentant les primes données à une minorité d'enseignant·e·s.

- ▶ augmenter plus encore le recours aux contractuel·le·s, plus « flexibles », afin de diminuer le nombre d'agent·e·s sous statuts, garants de notre indépendance, de notre qualification et du service de l'intérêt général.

- ▶ une réforme de la formation des enseignant·e·s - chercheur·euse·s et une réforme de la formation des enseignant·e·s et des ESPE.

Les député·e·s LREM via la commission des finances de l'Assemblée Nationale ont commandé un rapport à la Cour des comptes en vue d'augmenter les frais d'inscription.

Toutes les lignes rouges que nos organisations avaient déjà explicitées lors de la pseudo-concertation des mois de septembre-octobre 2017 à propos de l'accès en premier cycle universitaire sont franchies.

Les textes fixant les conditions de la réforme du Bac et du lycée général et technologique confirment la volonté du gouvernement de supprimer des postes et de construire un lycée préparant la sélection des lycéen·ne·s organisée par Parcoursup. Cette logique de tri social se retrouve dans les rapports ministériels sur l'apprentissage et la réforme à venir de la voie professionnelle.

Avec les étudiant·e·s, les lycéen·ne·s, les personnels mobilisés, nous affirmons : la loi ORE, Parcoursup et la réforme du Bac et du lycée instaurent la sélection à l'entrée à l'université, cassent les diplômes nationaux, creusent les inégalités sociales et territoriales. Nous exigeons leur retrait et appelons les personnels, les étudiant·e·s à organiser des assemblées générales, à mettre en débat les moyens pour bloquer les réformes destructrices du gouvernement, construire la grève et appeler à sa reconduction.

SUD EDUCATION appelle à soutenir toutes les mobilisations locales et à les construire en convergence avec les autres secteurs en lutte pour la défense des services publics.

Pour préserver et développer nos statuts, pour maintenir l'emploi public et s'opposer aux suppressions de postes et au recours aux contrats précaires, pour le maintien du pouvoir d'achat :

SUD EDUCATION appelle à la grève de la fonction publique le mardi 22 mai 2018

Quel avenir pour le service public ?

Dans l'édition de ce mois d'avril du Monde diplomatique, Anicet le Pors rappelle que derrière le débat sur les statuts des fonctionnaires s'opposent deux conceptions de la fonction publique : une autoritaire et hiérarchisée au service d'un exécutif et une autre, centrée sur une logique de service public émancipée des contextes politiques, permettant aux agents de l'Etat de mettre en œuvre les dispositions législatives.

Les départements et territoires ultramarins illustrent à merveille les écueils d'une mansuétude des services de l'État envers les autorités politiques locales. Le clientélisme qui se développe à la faveur de ce laxisme, favorise un contrôle de la population et s'exerce au détriment des besoins de la collectivité. Ce sont les différentes orientations municipales, qui expliquent la disparité des conditions d'accueil en primaire à la Réunion. Ce peut même être la volonté personnelle du maire qui prive d'ATSEM des enseignants de maternelle ou permet de surseoir à des travaux de sécurité.

Face aux problèmes de rentrée au Tampon, la réponse du Recteur et du DASEN à l'audience accordée à l'intersyndicale le mercredi 4 octobre 2017 confirme très clairement la conception gouvernementale des services publics : « Il va falloir faire avec, les décisions émanent de Bercy ! ». Cet autoritarisme affirmé est pour le moins paradoxal pour un mouvement politique qui se qualifie de libéral. Alors que le libéralisme économique, par la voix de Friedrich Hayek, justifie la marginalisation du rôle de l'État par l'impossibilité, pour une autorité, de pouvoir appréhender et contrôler la complexité d'une société, force est de constater une volonté de mainmise sur les institutions.

Les problèmes restent : comment enseigner à la classe et gérer à la fois les besoins individuels des jeunes enfants ? Si les moyens relèvent de la compétence de la municipalité, c'est à l'administration de l'Education Nationale qu'incombe légalement le bien-être des personnels et des usagers. Il est de la responsabilité de chaque fonctionnaire de réclamer à sa hiérarchie les moyens d'effectuer ses missions. C'est aux responsables qui ont autorité pour le faire qu'incombe la responsabilité de fermer un établissement lorsque les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées. Le fait que des personnels aient été amenés à cesser le travail pour infléchir une situation de crise montre les limites d'une gestion autoritaire vis-à-vis des personnels, mais qui manque de fermeté vis-à-vis des collectivités locales. Lorsque celle-ci se traduit par un nombre conséquent d'arrêts maladie chez des professionnels aguerris, on peut douter de la pérennité de demi-mesures ou de l'efficacité de la substitution de fonctionnaires par des personnels précaires non formés.

Dans sa volonté de sabotage des services publics, le gouvernement oublie leur aspect vital pour la collectivité. Leur substitution par des prestations marchandes se heurte aux problèmes de financement aboutissant à l'exclusion de certaines personnes. L'expérience de ce modèle économique dans les pays qui l'ont adopté montre systématiquement un accroissement des inégalités et une diminution de la qualité des prestations en faveur de la population. Il répond à une volonté de prédation d'un bien collectif nécessaire à la pérennité de la nation. La souffrance qu'il génère dans la société (monde du travail, quartiers populaires, EHPAD...) se fait de plus en plus concrète.

La situation est à terme intenable, il nous appartient de décider du moment où nous ne l'accepterons plus.



Réforme du Bac, du lycée : le ministère s'entête !

Le ministère vient de communiquer les projets de textes concernant la réforme des enseignements du lycée. Après le rejet en CSE du 21 mars du décret sur la mise en œuvre du nouveau Baccalauréat, le gouvernement persiste et dévoile des projets de textes toujours aussi flous sur les horaires, leur répartition et les disciplines qui constitueront les enseignements au lycée et en particulier ceux de spécialités qui sont la nouveauté et l'inconnu de cette réforme.

Des informations floues

Le ministère arrête la répartition des horaires des enseignements au lycée mais sans préciser ce que contiendront ces enseignements et notamment ceux de spécialités dont les intitulés révèlent des disciplines qui pour l'heure n'existent pas, ou des associations disciplinaires dont l'organisation et les répartitions horaires demeurent inconnues.

Le ministère maintient à dessein le flou sur ses réelles intentions, car ces nouvelles spécialités et disciplines auront des incidences sur les postes, les horaires et conditions de travail des enseignant·e·s.

Un lycée « à la carte »

La fin des séries actuelles est confirmée pour la voie générale, au profit d'un lycée "à la carte" comprenant une trentaine de parcours liés à des "spécialités" (les lycées ne proposeront donc pas tous les mêmes spécialités). L'élève devient l'auto-entrepreneur de sa scolarité, toujours davantage responsable individuellement de ses choix, de ses « réussites » ou de ses « échecs ». SUD éducation s'inquiète des volumes horaires prévus : il est difficile de ne pas voir les économies qui motivent ces choix.

Un Bac "maison"

L'extension du contrôle continu et la mise en place de partiels corrigés par les enseignant·e·s de l'établissement (pour les matières du socle commun à hauteur de 40% de la note finale) contribuent à localiser le Bac, vers des Bacs « maison » dépendant de l'établissement, cassant ainsi sa valeur nationale. Cela s'inscrit dans le vaste projet de mettre fin aux diplômes, aux qualifications et aux garanties collectives.

Des pertes d'heures à prévoir

Les maigres gains d'heures annoncés s'articuleront avec des regroupements de disciplines et la limitation à deux spécialités en terminale, ce qui annonce plus sûrement des pertes d'heures d'enseignement et des pertes de postes qui ne seront pas compensées.

Ce n'est pas pour rien que le ministère botte en touche et diffère systématiquement les explications et réponses aux questions relatives aux conséquences de la réforme sur les ressources humaines et les postes.

De plus, la question des effectifs n'est pas réglée. Les classes seront globalement plus chargées (puisque sans filière), sauf pour une partie des enseignements de spécialité et options. Les seuils des effectifs par classe seront donc toujours a priori à 36 élèves.

Encore plus d'autonomie pour les établissements

Une plus grande autonomie est donnée aux établissements dans la gestion de la marge horaire, ce volume d'heures données en plus aux établissements.

Actuellement ces heures sont destinées à des dédoublements et des cours en groupes à effectif réduit. Dans les nouveaux textes, leur usage n'est plus défini. La proposition de ventilation est dévolue au conseil pédagogique, ce qui renforcera le pouvoir des hiérarchies intermédiaires. De plus, rien ne garantit que l'enveloppe consacrée à ces dédoublements soit maintenue.

Au programme :

regroupement de disciplines, pertes d'heures et de postes, hausse des effectifs par classe, qui ne vont pas améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant·e·s. Mais c'est le dernier des soucis de ce ministère qui choisit de faire des économies sur le dos des élèves et des enseignant·e·s.

Concurrence accrue entre les lycées

La disparition des séries et l'autonomie des établissements risquent d'entraîner la disparition de la carte scolaire et donc permettre aux chefs d'établissement de choisir les élèves.

C'est l'aggravation des inégalités territoriales et de la concurrence entre les lycées qui s'annonce.

Une réforme menée à la hussarde

Le ministère prétend mettre en œuvre sa réforme concomitamment à la rentrée 2019 pour la classe de seconde et de première. Si cela ne pose pas de problème pour des élèves qui commencent leur scolarité au lycée, en revanche pour les élèves entrant en première en 2019 et qui auront suivi une classe de seconde selon l'ancien système, l'adéquation avec la nouvelle organisation risque de poser de nombreux problèmes d'organisation.

Disparition des CIO

Enfin, le ministère en profite, pour non seulement diminuer le volume d'heures consacrées à l'accompagnement personnalisé (54h annuelles en seconde et 1h30 hebdomadaire en première et terminale) en les amalgamant à ce qu'il nomme de « l'éducation à l'orientation », mais également entériner la disparition de l'orientation scolaire et des CIO, en prévoyant la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs pour les heures « d'éducation à l'orientation ».

Une réforme au service du tri social

Cette réforme est celle de l'adaptation du lycée et du Bac aux exigences de la sélection généralisée pour l'accès aux études supérieures via Parcoursup. Les parcours du lycée correspondront aux attendus définis par chaque filière post-Bac. Les élèves ne possédant pas l'ensemble des codes seront encore moins en mesure d'appréhender les parcours alors que les élèves dont le milieu socio-culturel le permettra sauront choisir les parcours les plus valorisants.

Sud Éducation continue de revendiquer :

- le retrait pur et simple de la réforme du Baccalauréat
- le retrait de la réforme du lycée
- le recrutement de titulaires à hauteur des besoins
- une baisse générale des effectifs par classe.



Texte de la Fédération Sud Education

Non à la fermeture des CIO et à la régionalisation de l'orientation

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » étudié à l'Assemblée Nationale à partir du 12 avril prévoit le transfert de l'information sur l'orientation aux régions. En effet, l'article 10 du projet de loi stipule que c'est la région, et non plus l'État, qui "délivre l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants". Ainsi, "les missions exercées par les délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants sont transférées aux régions[...]".

Ces quelques lignes dans le projet de loi prévoient le démantèlement pur et simple du service public d'orientation tel qu'il existe :

- ▶ les DRONISEP seraient entièrement transférés aux régions, personnels inclus. L'ONISEP serait maintenu au niveau national pour la communication du MEN concernant les procédures et l'information sur les formations Education Nationale (Bac, horaires...), mais perd la compétence d'information sur les métiers, et sera fragilisée en termes d'accès à l'information par la disparition des DRONISEP.
- ▶ les CIO seraient tout simplement fermés, l'avenir des personnels restant dans le flou : soit affectés aux établissements (Psy-EN), soit aux rectorats ou aux DSDEN (DCIO), le tout sans aucune certitude.

Les conséquences sont catastrophiques pour les personnels, avec une gestion brutale des affectations et de l'organisation du travail à prévoir, mais aussi pour les usagers. L'ONISEP fournit une information utile sur l'ensemble du territoire via ses délégations régionales. Les CIO offrent un espace plus serein pour les familles et les élèves pour échanger autour de l'orientation, lieu suffisamment éloigné des pressions pouvant exister en établissement. En dehors du public scolaire, les CIO reçoivent des publics fragiles, véritables laissés-pour-compte de la réforme : familles primo-arrivantes, jeunes déscolarisés ou en réinsertion...

Derrière la régionalisation de l'orientation se renforce l'école du tri social, la territorialisation, la privatisation :

- adaptation de l'orientation aux besoins locaux en terme de main-d'œuvre : même si l'information sur les filières dans un cadre national n'évitait pas l'adaptation de l'école aux exigences du patronat, son transfert aux régions va le renforcer en orientant les élèves vers les besoins spécifiques des bassins économiques concernés.
- renforcement de la territorialisation de l'école : le transfert aux régions de l'information sur l'orientation est dans la droite lignée de la loi sur la refondation de l'école de 2013 et entre en cohérence avec les projets de régionalisation de la formation professionnelle.
- favorisation de la privatisation du service public d'information sur l'orientation : la mise en œuvre de Parcoursup favorise déjà l'émergence d'un juteux marché de « coachs » scolaires, facturant des lettres de motivation et des stratégies d'orientation. La fermeture des CIO va favoriser ce processus, et il s'agit donc à terme de la privatisation d'un pan entier du service public d'éducation.



SUD éducation appelle les personnels à organiser la riposte. Signez la pétition :
<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-non-a-la-suppression-des-cio>

Texte de la Fédération Sud Education

Mayotte : des moyens pour l'éducation !

Pendant plusieurs semaines, Mayotte, 101^{ème} département français, a été paralysé par une grève générale initiée par deux mouvements qui se sont rejoints. D'un côté, l'intersyndicale, suite à l'insécurité dont ont fait l'objet les conducteurs de transports scolaires, et de l'autre côté, un mouvement initié dans l'Education Nationale par la CGT Educ'action, SUD Education et la FNEC-FP/FO suite à la succession de faits graves de violences dans les établissements scolaires.

C'est bien l'insécurité et les conditions de vie qui sont au centre des revendications de la population. Les actes de violence se multiplient sur toute l'île, que ce soit aux abords des écoles, sur les chemins forestiers, les plages. Se multiplient aussi les cambriolages et les menaces sur l'intégrité physique des habitant-e-s, ce qui provoque une situation de ras-le-bol de la population.

La situation sociale est catastrophique :

- Il y a officiellement 265.000 habitant-e-s, mais pour certain-e-s, on avoisinerait les 500.000.
- 26 % de chômage dont 47% de chômage chez les jeunes.
- 84% de la population sur l'île vit sous le seuil de pauvreté.
- Tout le monde n'a pas accès à l'eau potable !

Pour les élu-e-s de Mayotte, il faudrait un investissement de 1,8 milliards d'euros, dont 500 millions pour l'habitat, 480 millions destinés à l'eau potable et à l'assainissement, 480 millions aux constructions scolaires, 238 millions aux routes et transports et 40 millions d'euros seraient dévolus à des équipements sportifs et culturels.

Dans l'éducation

La lutte dans l'éducation a été déclenchée à la base par l'insécurité dans les établissements scolaires depuis la rentrée 2017, notamment dans les lycées de Dembeni et de Kahani (ce dernier a exercé son droit de retrait). Cette insécurité dans les collèges et lycées a été ressentie par la population comme un problème général et global.

Aujourd'hui les deux principales revendications des collectifs des familles et citoyens sont la lutte contre l'immigration clandestine et pour le « tout sécuritaire » à Mayotte, en oubliant les revendications sociales dans le domaine de l'éducation et de la santé, tout comme les causes profondes de cette immigration.

La Fédération Sud éducation soutient les revendications de l'intersyndicale de l'éducation (CGT Educ'action - SUD Education - FNEC-FP/FO) :

- **La sécurisation des abords des établissements scolaires, des établissements et des transports scolaires.**
- **La création de postes de surveillants et CPE en nombre suffisant dans tous les établissements de l'île.**
- **Un choc d'investissement dans l'éducation pour Mayotte, notamment dans le domaine des constructions scolaires (1er et 2nd degrés).**
- **Le passage en REP+ de l'ensemble du département avec les moyens adéquats.**

Texte du syndicat Sud Education Mayotte

Une conception de la laïcité qui pose question

Jeudi 14 décembre, de 14h00 à 17h00, les enseignants de philosophie de toute l'île étaient réunis au lycée Évariste de Parny (Plateau Caillou) pour une formation disciplinaire, animée notamment par Mme Sitbon, Inspectrice générale de l'Éducation Nationale.

Alors qu'à l'accoutumée les enseignants et l'Inspecteur échangent autour de questions pédagogiques, cette fois-ci, la majeure partie de la réunion fut consacrée à la question de la laïcité. Ne nous attardons pas sur la position de Mme Sitbon, qui découvre l'île de La Réunion et qui refuse catégoriquement de prendre en considération la singularité de son histoire, son contexte géographique et culturel pour se contenter d'un appel à l'application intransigeante, immédiate et brutale de la loi de 2004 sur l'interdiction de signes religieux dans les établissements scolaires : croix, bindis et surtout foulards doivent disparaître ! Quand un collègue lui fait remarquer que jusqu'ici « tout se passe bien » à la Réunion, elle répond qu'elle n'en a « rien à faire », et que la loi doit être appliquée, quitte à ce que les choses se passent mal... Mme l'Inspectrice pense-t-elle maintenir l'ordre public avec une pratique radicale et autoritaire de ce type ?



Mme Sitbon a, par ailleurs, déclaré être favorable à la restitution de Mayotte aux Comores (« je suis pour qu'on leur rende »), et ce, à deux reprises. Mais s'agit-il là vraiment d'un trait d'humour complètement déplacé ? Ou de l'aveu que, du point de vue de Mme Sitbon, certains citoyens seraient, finalement, inassimilables, et que la République ferait mieux de s'en débarrasser ? L'île de Mayotte ne serait pas pleinement un département français à ses yeux.

SUD ÉDUCATION REUNION a fermement et publiquement condamné les propos tenus par Mme Sitbon dans l'exercice de ses fonctions. De la part d'une inspectrice générale de l'Éducation Nationale, et philosophe de surcroît, on est en droit d'attendre autre chose que des propos péremptaires et si provocateurs...

En outre l'autoritarisme dont a fait montre Mme Sitbon questionne plus généralement la façon dont le gouvernement actuel considère les lois sur la laïcité – notamment celles portant sur l'école. Souvenons-nous qu'en mars dernier une circulaire ministérielle enjoignait les chefs d'établissements à appliquer plus strictement la loi de 2004. Ne s'agit-il pas en fait de stigmatiser une religion en particulier (devinez laquelle !), au moment même où le chef de l'État voudrait renouer des liens soi-disant abîmés avec l'Église catholique ?

SUD EDUCATION REUNION appelle à la plus grande vigilance lors des réunions de pseudo-concertation qui pourraient se tenir prochainement dans les établissements sur cette question.



Classe exceptionnelle : on nous prend pour des veaux !

Décidément, l'administration a tout compris. Diviser toujours et encore pour mieux régner.

Déjà, la multiplication des catégories (documentalistes, PLP, certifiés, professeurs des écoles, agrégés, CPE...) et des rémunérations permet de mieux s'attaquer aux uns tout en ménageant les autres quand le besoin s'en fait sentir.

Mais, comme si ça ne suffisait pas, voilà la dernière trouvaille : la classe exceptionnelle !

Et ça marche ! La moitié des courriers électroniques envoyés par les organisations syndicales sur nos boîtes académiques depuis le début de l'année scolaire concerne l'accès à cette nouvelle carotte !

Et quel accès ? Pour l'essentiel, il s'agira de promouvoir des collègues appelés à des fonctions de formation ou à des responsabilités administratives, comme si ceux-ci avaient plus de mérite que ceux qui seraient devant leurs élèves pendant toute leur carrière.

Car pour ceux-là, seuls 2% des collègues sont concernés, et encore devront-ils bien souvent retarder leur départ à la retraite pour pouvoir en bénéficier. Chacun pourra ainsi se convaincre qu'il y a droit parce qu'il est « meilleur » que ses collègues !

Voilà une opération qui ne coûte donc pas bien cher. Conjuguée à la volonté de proposer des départs anticipés dans la Fonction Publique, à la baisse incessante du recrutement aux concours et au recours massif aux contrats précaires, cette mesure témoigne d'une réflexion au sommet de l'Etat pour actionner tous les leviers à disposition pour réduire l'emploi de fonctionnaires.

Ne nous y trompons pas, l'accès à la classe exceptionnelle n'est qu'une mascarade qui renforce la « méritocratie » tout en participant au renforcement du pouvoir hiérarchique.

Les revendications de Sud Education prennent plus que jamais tout leur sens : à travail égal, salaire égal ! Ne cédon pas aux sirènes de l'individualisation des carrières, nous n'avons rien à y gagner in fine !



Pourquoi rétablir la journée de carence pour les fonctionnaires ?

La journée de carence pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques (l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux) est réinstaurée depuis le 1^{er} janvier. Cela signifie que la première journée d'arrêt maladie n'est pas indemnisée par la Sécurité sociale. Dans le secteur privé, la carence est de trois jours ; les salariés ne sont, en principe, payés qu'à partir du quatrième jour non travaillé. Dans les faits, cependant, pour deux salariés sur trois, l'entreprise compense l'absence de prise en charge par la Sécurité sociale. La charge est, en revanche, lourde pour un tiers des salariés (souvent en contrat précaire) dans des petites entreprises qui offrent moins d'avantages, ou dans des secteurs qui offrent des conditions de travail difficiles.

Pour rappel, la journée de carence avait été instaurée sous le mandat de Nicolas Sarkozy, de janvier 2012 à décembre 2013, puis supprimée en janvier 2014 par François Hollande au regard de son absence de « réelle efficacité ». Budgétairement, la mesure n'aurait permis d'économiser « que 60 millions d'euros à l'Etat, soit 0,1% de la masse salariale. »

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, prétend que la mesure permet « de lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste et coûte environ 170 millions d'euros par an » et d'établir une équité entre le secteur public et le privé.

Ce délai de carence est-il un remède efficace à l'absentéisme ?

L'Insee a publié le 10/11/2017 une analyse intitulée « Le jour de carence dans la fonction publique de l'État : moins d'absences courtes, plus d'absences longues ». L'étude ne considère malheureusement pas avec attention la situation des femmes enceintes. L'étude est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3181789#encadre1>

Durant les deux années d'application du jour de carence, on a pu constater deux changements importants dans la distribution des absences :

1. La part des absences courtes diminue, particulièrement celles de deux jours, de 50%. Cette baisse peut s'expliquer par l'effet dissuasif sur le fait de commencer un arrêt maladie. Il agirait surtout en cas d'affection bénigne, correspondant aux absences les plus courtes.

2. Mais la part des absences d'une semaine à trois mois augmente. L'Insee évalue cette hausse à 25%. Trois raisons peuvent rendre compte de cette stratégie : l'agent a intérêt à attendre d'être sûr de sa guérison pour retourner au travail et éviter une rechute et par ricochet une nouvelle retenue sur salaire ; l'agent peut hésiter à s'arrêter pour se soigner et son état de santé pourrait se dégrader et conduirait à un arrêt maladie plus long ; le sentiment d'être mis à contribution pourrait conduire à prolonger un peu l'arrêt maladie :

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/fonction-publique-impact-du-jour-carence-absences.html>

En revanche, aucun changement n'apparaît sur les absences d'une journée. Pour éviter une retenue de salaire, les agents peuvent préférer substituer à un arrêt maladie un autre type d'absence (jour de RTT, jour de congé annuel, autorisation d'absence...).

La présence d'un jour de carence décourage donc la prise d'arrêts, mais en cas d'arrêt, celui-ci dure plus longtemps.

Sud Education Réunion dénonce une mesure dont l'efficacité gestionnaire est loin d'être avérée et qui vise d'abord à nourrir le préjugé démagogique selon lequel les agents de l'Etat sont paresseux. Comme s'il valait mieux avoir un enseignant malade, devant des élèves qu'il risque de contaminer, que chez lui à se soigner ! Comment ne pas s'insurger contre ce coup de canif supplémentaire porté contre les conditions de travail des fonctionnaires en général ?

Pourquoi soutenir voire adhérer à Sud Education ?

Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, services publics, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires, qui regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels, y contribue activement. Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit ou les intérêts particuliers.

Un syndicat unitaire et intercatégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Education Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grève par les personnes mobilisées, et mettons nos moyens au service des luttes.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par des luttes de terrain décidées par la base pour construire un mouvement social capable d'affronter le gouvernement.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.





BULLETIN D'ADHESION

NOM :	Prénom :
ADRESSE :	
TEL :	E-MAIL :
ETABLISSEMENT :	
CORPS/GRADE :	DISCIPLINE :
SITUATION (fixe, TZR, etc...) :	

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel annuel après impôt*	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel annuel après impôt*
Moins de 600	4	1	2900	249	82
600	10	3	3000	266	88
750	18	6	3100	283	93
900	30	10	3200	300	99
1000	36	12	3300	318	105
1100	42	14	3400	337	111
1200	50	16	3500	356	117
1300	57	19	3600	373	123
1400	65	22	3700	393	130
1500	74	24	3800	414	137
1600	84	28	3900	435	144
1700	94	31	4000	457	151
1800	104	34	4100	479	158
1900	115	38	4200	502	166
2000	126	42	4300	525	173
2100	138	46	4400	548	181
2200	150	49	4500	573	189
2300	162	54	4600	598	197
2400	176	58	4700	623	206
2500	189	63	4800	649	214
2600	204	67	4900	676	223
2700	218	72	5000	703	232
2800	234	77	5100	730	241

* cette cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant de la cotisation.

Réduction de cotisation pour les adhérents exonérés de l'impôt sur le revenu pour raison familiale. Nous consulter.

Pour tout paiement échelonné, faire autant de chèques que nécessaire.
Chèques à l'ordre de Sud Education Réunion.

Adresse : SUD EDUCATION Réunion, 31 chemin Clémencin Payet, 97430 LE TAMPON

J'autorise SUD Education Réunion à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable en s'adressant au syndicat.